



Avenant n° 2 à la convention de délégation de gestion du 15 Novembre 2019

Entre

D'une part, **la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), 10-18, place des cinq martyrs du Lycée Buffon - 75015 Paris,**

Représentée par le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,

Ci-après dénommée « DGEFP » ou le « délégant »,

Et

D'autre part, **la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM), 20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,**

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée « DINUM » ou le « délégataire »,

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre la DGEFP et la DINUM a été signée le 15 novembre 2019. Cette convention a pour but d'accompagner la Startup d'État « Place des Entreprises ».

La convention initiale prévoyait un montant des dépenses à hauteur de 80 000 euros en AE et CP en 2019. Cette somme n'a pu être engagée dans les délais impartis.

La DGEFP a décidé de refinancer la Startup d'État en 2020 à hauteur de 400 000 euros en AE et CP. Un premier avenant à la Convention a été nécessaire pour couvrir la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

La crise sanitaire liée au Covid 19 ayant ralenti le déploiement de la plateforme à d'autres régions, les dépenses engagées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 ont été très limitées (15 552 euros).

En conséquence, la DGEFP décide de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2020. Cela permettra à la Startup d'État « Place des Entreprises » de mettre en place les actions initialement prévues au premier semestre.



Article 1 : durée et résiliation

Le deuxième alinéa de l'article 8 est modifié comme suit :
La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en double exemplaire

à Paris, le 30/06/2020

<p>Pour la DINUM,</p>  <p>Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique</p>	<p>Pour la DGEFP,</p>  <p>Bruno LUCAS Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle</p>
---	---